

# PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT BLAISE DU BUIS (Isère)

Nombre de Conseillers Elus : 15

**L'AN DEUX MIL VINGT-SIX  
Le 23 Avril**

En exercice : 15

Le Conseil municipal de la Commune de SAINT BLAISE DU BUIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, salle du Conseil, sous la Présidence de : Madame le Marie Carole LONGECHAMP

Présents : 13

Date de convocation : 17 Avril 2026

Votants : 15

Présents : Mmes et MM. LONGECHAMP Carole ; NOGUER Serge ; PERRIN Yvette ; BOGET Sabine ; BOURDARIAT Gilles ; CARAYOL Guillaume ; GUETTE Thierry ; MELIN Céline ; RUYNAT Chrystelle ; BALME Christian ; FAURE Nathalie ; BOULORD Julien ; AFONSO SARAT Elvira

Absents : BARBIAN Pierre ; THIELENS Nicole

Pouvoir : M BARBIAN Pierre donne pouvoir à Mme LONGECHAMP Carole ; Mme THIELENS Nicole donne pouvoir à Mme PERRIN Yvette

Secrétaire de Séance : M. Gilles BOURDARIAT

La séance est ouverte à 20 h 07.

Madame la Maire propose de désigner Monsieur Gilles Bourdariat en qualité de secrétaire de séance :  
Adopté.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

## Ordre du Jour de la séance :

1. Approbation des PV du 02 Avril 2026
2. Désignation des membres du Conseil d'Administration du CCAS
3. Désignation des délégués représentants la commune au sein du Syndicat Intercommunal Scolaire
4. Droit de préemption urbain au 70 chemin Alexandre Dubois à La Ravignouse
5. Questions diverses

Mme La Maire demande l'approbation de l'ordre du jour. Adopté à l'unanimité.

Le procès-verbal du conseil du 02/04/2026 est mis à l'approbation du conseil.

- Elvira AFONSO-SARAT précise que son nom de famille est mal orthographié,

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

## **Décisions prises par Mme La Maire :**

- Signature de devis/facture pour la Résidence Séniors Inclusive, prévus dans le projet,
- Organisation des temps périscolaires : 2 agents de surveillance jusqu'à 18H30 le soir, contre une seule précédemment ce qui posait des problèmes de sécurité.

Nathalie FAURE demande à ce que cela soit voté en conseil municipal dans la mesure où cela touche le contrat de travail des agents.

Mme La Maire lui répond que pour le moment le dispositif porte sur des heures complémentaires ; le dispositif sera délibéré avec les sujets R.H, s'ils venaient à être pérennisés.

---

## **Délibération n°2026042301 : Désignation des membres du Conseil d'administration du CCAS**

Madame La Maire rappelle que Le conseil d'administration du C.C.A.S est constitué paritairement d'élus locaux désignés par le conseil municipal et de personnes qualifiées nommées par la maire.

Le C.C.A.S est obligatoire à partir de 1500 habitants, Il anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées. Il est, de ce fait, l'institution locale et l'action sociale.

Le C.C.A.S peut se mobiliser dans les principaux champs suivants :

- Lutte contre l'exclusion (en particulier l'aide alimentaire),
- Service d'aide à domicile,
- Prévention et animation pour les personnes âgées,
- Soutien au logement et à l'hébergement (aide sociale),
- Petite enfance,
- Enfance, jeunesse,
- Soutien aux personnes en situation de handicap.

Fixation du nombre de membres du C.C.A.S.

Pour rappel, le conseil municipal a fixé par délibération, en date du 2 avril 2026, le nombre total de membres, au nombre de 8, 4 membres élus et 4 membres désignés, en dehors de Mme La Maire.

Mme La Maire rappelle la réclamation de Nathalie FAURE lors du dernier conseil municipal et indique que l'élection doit se faire au scrutin de liste. Il est donc nécessaire de refaire l'élection des membres élus.

Mode de scrutin : liste, représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Madame La Maire, présente le mode de calcul du quotient électoral à la demande de Julien BOULORD qui demande si le vote doit être protocolaire, que peut-être la majorité peut laisser un siège à Nathalie FAURE. Nathalie FAURE prétend que le nombre de membres peut être de 10.

Mme La Maire indique que le protocole sera respecté comme demandé par Nathalie FAURE lors du précédent conseil municipal.

Présentation des listes :

- LISTE 1 majorité : Yvette PERRIN, Guillaume CARAYOL, Chrystelle RUYNAT, Christian BALME,
- LISTE 2 opposition : Nathalie FAURE, Julien BOULORD, Elvira AFONSO-SARAT.

Résultat du vote à bulletin secret, 15 votants :

- LISTE 1 : 12 voix,
- LISTE 2 : 3 voix,

Selon le mode calcul du scrutin, la LISTE 1 obtient 3 sièges, Yvette PERRIN, Guillaume CARAYOL, Chrystelle RUYNAT ; La LISTE 2 obtient 1 siège, Nathalie FAURE.

Nathalie FAURE remercie pour l'obtention de son siège et fait part de son émotion de rejoindre le CCAS. Elle indique avoir investi de l'énergie pour le faire exister. Elle affirme également que la commune de Saint Blaise du buis a la chance d'avoir une résidence séniors et se réjouit de pouvoir continuer.

#### **Désignation des membres nommés par La Maire**

Mme La Maire présente la liste des membres nommés conformément à l'article L.123-6 du CASF

Membres proposés :

- Chantal BERNARD JACOLIN,
- Charlotte BOURDARIAT,
- Annie MOREL-BIRON,
- Anthony BERÇON.

Guillaume CARAYOL précise que l'UDAF, l'ADMR ou les associations n'avaient personne à proposer.

La présente délibération est adoptée dans les conditions suivantes :

POUR : 15          CONTRE : 0          ABSTENTION : 0

**ADOPTÉE** à l'unanimité des membres présents et représentés.

---

#### **Délibération n°2026042302 : Désignation des délégués représentants la commune au syndicat intercommunal scolaire de Rives**

Le Syndicat Intercommunal Scolaire a été créé en le 17 mai 1973, avec pour objectif la gestion du collège de Rives pour les dépenses de fonctionnement, y compris la cantine scolaire et les réalisations des équipements sportifs.

Le Syndicat Intercommunal Scolaire regroupant aujourd'hui les communes d'Apprieu, Beaucroissant, Charnècles, Réaumont, Renage, Rives et Saint Blaise du Buis.

Mme La Maire demande s'il y a parmi les élus des candidats pour cette représentation.

Il faut 2 titulaires et 2 Suppléants.

Titulaires : Elvira AFONSO-SARAT, Sabine BOGET

Suppléants : Pierre BARBIAN, Chrystelle RUYNAT

La présente délibération est adoptée dans les conditions suivantes :

POUR : 15          CONTRE : 0          ABSTENTION : 0

**ADOPTÉE** à l'unanimité des membres présents et représentés.

## Délibération n°2026042303 : Droit de préemption urbain au 70 chemin Alexandre Dubois à La Ravignouse

La commune ne souhaite pas acquérir ce bien dans le cadre de l'exercice du droit de préemption urbain.

Mme la Maire propose :

- de renoncer à exercer au droit de préemption de la Commune sur le bien en objet de la DIA susvisée,
- de l'autoriser à notifier la présente décision au notaire conformément aux dispositions du code de l'urbanisme.

Julien BOULORD demande de ne pas délibérer à chaque DIA.

Les élus de la majorité proposent de délibérer sur les préemptions mais pas sur les non-préemptions qui relèveraient de la décision de La Maire

La présente délibération est adoptée dans les conditions suivantes :

POUR : 15          CONTRE : 0          ABSTENTION : 0

**ADOPTÉE** à l'unanimité des membres présents et représentés.

### Questions diverses :

#### TRAVAUX DU PETIT VOYE :

- Thierry GUETTE interroge sur les travaux en cours au Petit Voye, le long du mur à gauche en descendant.
- Sabine BOGET résume son entretien sur le sujet avec la Société CAPALBO qui lui a précisé que les travaux sont réglés. Elle pose la question du paiement par anticipation des travaux, avant l'arrivée des élus de la nouvelle majorité au conseil municipal. Fin des travaux estimé à fin mai 2026.
- Nathalie FAURE répond sur l'objectif du projet, à savoir faire des places de parking et sécuriser le carrefour. Le terrain a été acheté par la commune en 2022 suite à un conflit de voisinage. Elle indique des soucis d'écoulement d'eau et des problématiques diverses (arrêt de bus, totem, panneau de signalisation, etc)
- Madame La Maire relance sur la question du paiement.
- Nathalie FAURE répond qu'elle ne sait pas.
- Serge NOGUER précise qu'il a demandé la facture au secrétariat de mairie et attend le retour.

#### AUTRES TRAVAUX :

- Christian BALME demande aux élus de l'opposition si d'autres travaux sont actuellement en cours.
- Julien BOULORD informe sur le raccordement de la citerne à eaux à l'entrée du village et explique ce qui est prévu et ce qu'il faut encore faire.
- Nathalie FAURE précise que cette citerne pourrait être utilisée par les pompiers pour pomper. Elle précise qu'il faut mettre un poteau bleu ou vert, à vérifier.

#### RESIDENCE SENIORS INCLUSIVE :

- Serge NOGUER annonce que les cuisines sont livrées lundi 27/04/26, en bas de la résidence. Il regrette que la commande n'ait pas inclus la livraison dans les appartements. Il fait un appel à volontaire pour aider à réceptionner les cuisines de la résidence et les monter dans les étages. Thierry GUETTE, Christian BALME et lui-même se portent volontaires.

Madame La Maire fait part de plusieurs informations :

- Le travail des commissions a commencé
- Rappel pour remplir le tableau des invitations reçues, transmis par notre secrétariat, pour représentation de la commune dans les manifestations,
- Freddy REY a été élu Président du conseil communautaire ; Carole SERAYET Maire de La Murette 2<sup>ème</sup> vice-présidente et Laurent AILLOUD Maire de Saint Cassien 12<sup>ème</sup> vice-président
- Un courrier de rappel des règles de circulation a été distribué dans les boîtes aux lettres des voisins de l'école, rue de l'école ; un enfant a failli se faire renverser dernièrement

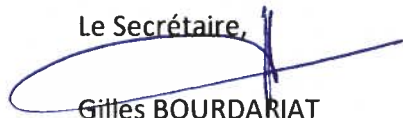
- Débordements constatés le week-end autour des évènements festifs dans le village. Un courrier a été envoyé aux personnes qui ont prochainement réservé la salle la Sure pour des anniversaires de jeunes afin de les inviter à assurer la sécurité de la salle et respecter le voisinage. Il est rappelé que l'intervention de la gendarmerie est prévue en cas de débordements.

- Prochain Conseil municipal prévu le 21/05/2026 à 20 heures.

Mme La Maire s'adresse au public venu assister au conseil municipal et leur demande s'il y a des questions. Pas de questions du public, simplement une remarque sur le bruit lors des soirées festives de la salle La Sure.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

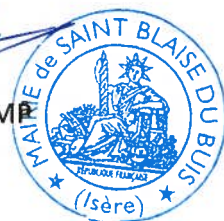
Le Secrétaire,



Gilles BOURDARIAT

Le Maire,

Carole LONGECHAMP



*Affiché à la porte de la Mairie le 22/05/2026.*